

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 mai 2022

Compte-rendu affiché le 31 mai 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mai 2022

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Jacky BÉJEAN, Aïcha BEZZAYER, Caroline VARGIOLU, Céline BALITRAN-FAURE, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Jacky BÉJEAN à Laure LAURENT, Aïcha BEZZAYER à Françoise BÉRARD, Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Céline BALITRAN-FAURE à Patrick FAURE, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT
À ALLIAGE HABITAT POUR
L'OPÉRATION D'AMÉLIORATION-
ACQUISITION DE 4 LOGEMENTS
CONVENTIONNÉS AU 3 PLACE
JOFFRE

Délibération : 05.2022.068

Transmis en préfecture le : 31/05/2022

RAPPORTEUR : Madame Ikrame TOURI

Dans le cadre de son droit de préemption, la Métropole de Lyon a acquis un immeuble d'habitation avec un commerce, un local professionnel en RDC et 4 garages boxés, située au 3 Place Joffre en vue de créer quatre logements conventionnés PLUS et PLAI d'une surface utile de 126,82 m².

Les nouveaux logements conventionnés permettent à des habitants de trouver une réponse à un besoin de logement et viennent de surcroît s'ajouter au parc de logements subventionnés de la commune, allégeant ainsi la pénalité fiscale SRU.

La Métropole a confié la réalisation des travaux et la gestion de ces logements à Alliade Habitat.

Le prix de revient de cette opération pour Alliade est de 463 298 €. Le plan de financement prévisionnel prévoit un recours à un prêt et à des subventions de l'État, de la Métropole de Lyon et de la commune.

À ce titre, la ville est sollicitée pour subventionner cette opération à hauteur de 35 € du m² de surface utile de logement, soit pour un montant 4 439,00 €. Ce montant sera déductible à N+2, du montant de pénalité fiscale SRU.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté urbaine de Lyon du 13 novembre 2006 n°2006-3007 portant sur les règles de financement du logement social et du logement d'insertion ;

Vu la décision de financement 2019-308-1 de la Métropole de Lyon en date du 14 novembre 2019 ,

Vu la demande de financement d'ALLIADE en date du 16 mars 2022, reçue en mairie le 22 mars 2022 ;

Vu l'avis de la commission n°2 « Aménagement durable, Cadre de Vie, Urbanisme, Mobilités, Transition écologique » du 17 mai 2022 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames et Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

– **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 4 439,00 € à Alliade Habitat pour la réalisation de travaux et le conventionnement de ces quatre logements.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Ikrame TOURI**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire, Marylène MILLET

